



**Organisation et fonctionnement des Services de Santé au travail**



Cette brochure comporte les articles du Code du travail ainsi que les textes législatifs et réglementaires régissant les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des Services de Santé au travail.

Elle comporte les principaux textes applicables, parmi lesquels la loi n° 867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, les décrets du 30 janvier 2012, les arrêtés du 2 mai 2012, ainsi que la circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des Services de Santé au travail. Sont ainsi regroupés l'essentiel des textes régissant la Santé au travail dans les entreprises, qu'ont à connaître - et à mettre en œuvre - les employeurs, les médecins du travail, les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire et les responsables des Services de Santé au travail.

Editions **DOC/S**  
www.editions-docis.com

**Les Informations Mensuelles**  
paraissent 11 fois par an.

**Editeur Cisme**  
10 rue de la Rosière - 75015 Paris  
Tél 01 53 95 38 51  
Fax 01 53 95 38 48  
Site www.cisme.org  
Email info@cisme.org  
ISSN 2104-5208

**Responsable de la publication**  
Martial BRUN

**Rédaction**  
Martial BRUN  
Julie DECOTTIGNIES  
Françoise JACQUET  
Corinne LETHEUX  
Anne-Sophie LOICQ  
Constance PASCREAU  
Virginie PERINETTI  
Robert TINEL  
Hervé TURPIN

**Assistants**  
Agnès DEMIRDJIAN  
Sébastien DUPERY  
Patricia MARSEGLIA

**Maquettiste**  
Elodie CAYOL

**Evrest – Évolutions et relations en Santé-Travail**  
**L'observatoire Evrest évolue...**

Le Dr Ariane Leroyer, Directrice du Groupement d'Intérêt Scientifique Evrest, présente les dernières évolutions du réseau, notamment en matière de transmission de données.

**Des possibilités de transfert de fiches**

Dans le cadre de l'utilisation d'Evrest dans une entreprise, il est désormais possible, en cas de changement de médecin du travail, de transmettre les fiches Evrest informatisées au nouveau médecin du travail, afin de permettre une continuité dans le suivi de l'entreprise. Le nouveau médecin du travail doit en faire la demande auprès de son médecin référent régional Evrest (liste disponible sur le site Internet Evrest <http://evrest.alamarge.org/>).

**À savoir :**

Tout salarié peut s'opposer à la transmission des données le concernant du médecin du travail qui les a recueillies au médecin du travail qui prendrait sa suite dans la même entreprise (conformément à la procédure concernant la transmission du dossier médical).

**La mise à jour de la Charte de fonctionnement du dispositif Evrest**

Une nouvelle Charte Evrest vient d'être validée par le Comité de Direction du GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique). Elle rend visibles 2 informations importantes : d'une part, la possibilité de transfert de fiches Evrest d'un médecin à l'autre, dans le cas de l'utilisation d'Evrest dans une entreprise ; d'autre part, la nécessité de se mettre en rapport avec le Directeur du GIS Evrest en cas de publication de résultats issus de l'utilisation du dispositif Evrest, notamment pour les publications d'ordre scientifique.

Les médecins participants seront tout d'abord informés par mail de ces modifications (par leur référent régional Evrest). Ils auront, dans un 2<sup>ème</sup> temps, à les approuver électroniquement, à l'occasion d'une de leur connexion sur le site de saisie de l'observatoire.



**Symposium Evrest lors du Congrès Santé Lille 2014, sur le thème "Travailler ensemble"**

Depuis ses débuts, l'observatoire Evrest vise à remplir le rôle d'un "langage carrefour", susceptible d'usages variés, tout en s'efforçant de concilier une démarche rigoureuse et une souplesse d'utilisation. Dans cette perspective, on a vu au fil des années s'élaborer autour d'Evrest des initiatives originales impliquant des acteurs différents, auxquels l'observatoire offre un terrain de réflexions et de pratiques communes.

Le symposium aura pour but, sur la base de trois exemples, et d'une analyse plus générale sur les usages du chiffre en Santé au travail dans l'entreprise, de décrire les formes de coopération auxquelles cet outil a donné lieu, les difficultés rencontrées dans ce cadre, et les progrès qu'il a rendus possibles. ■

■ AGENDA

**14 mai 2014**  
**Séminaire Santé Travail Préventive**

Conservatoire National des Arts et Métiers – Paris 3<sup>e</sup>

**15 mai 2014**  
**Ateliers du Cisme**

Port de Plaisance – Caen

**Du 3 au 6 juin 2014**  
**Congrès Santé Travail Lille 2014**

Grand Palais – Lille

**11 juin 2014**  
**Cisme – Conseil d'administration**

10 rue de la Rosière – Paris 15<sup>e</sup>

**12 juin 2014**  
**Cisme – Journée d'étude**

Salon Hoche – 9 avenue Hoche – Paris 15<sup>e</sup>

**24 juin 2014**  
**Cisme – Journée Médecins-Relais**

Centre de Conférences Edouard VII – 23 square Edouard VII – Paris 9<sup>e</sup>

**25 & 26 juin 2014**  
**Cisme – Commission Paritaire Nationale de Branche**

10 rue de la Rosière – Paris 15<sup>e</sup>